



Bail en couple et séparation

Par **samantha83**, le **29/04/2009 à 14:47**

Bonjour,rnrnl'an dernier, j'ai pris un appartement en location avec mon ami, nous sommes donc à 50/50 sur le bail et bien sur, soumis à la solidarité !rnrnNous nous sommes séparés il y a qq mois et j'ai quitté les lieux, lui laissant le tps de se retourner, toutes les factures sortent de mon compte (il m'avait donné procuration sur un de ses comptes afin que je prenne la moitié des charges à payer).rnrnLe hic c'est que Mr n'approvisionne plus ce compte, et comble de tout, j'ai du déposer une plainte à la gendarmerie la semaine derniere car il est venu calmer ses nerfs sur ma voiture...rnrnJ'ai envoyé un courrier à mon syndic pour signaler mon départ et vient de leur téléphoner pour leur demander qu'ils se mettent en rapport avec lui pour qu'il vienne donner sa part du loyer car je n'ai pas à régler la totalité du loyer toute seule (surtout que je n'y vis plus !).rnrnIls m'ont presque rit au nez en me disant que les problemes de couple ça ne les regardent pas et que si ça ne me va pas, je n'ai qu'à prendre un avocat !rnrnAlors ma question est la suivante : y a t'il possibilité de mettre un terme à mon bail, j'entend par là d'être dégagée de toutes responsabilités, matérielles et financières ??rnrnJe me vois très mal devoir payer ma part (voir la totalité...) pour un appartement où je ne vis pas...rnrnmerci d'avance

Par **Solaris**, le **29/04/2009 à 22:21**

Bonjour,rnrnIl convient de donner congé mais votre préavis est de trois mois.rnrnDe plus, il convient de s'assurer qu'il n'y a pas de clause de solidarité incluse dans le bail.